RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de LANUEJOLS

MAIRIE DE LANUEJOLS
30750
Téléphone: 04 67 82 70 83
Fax: 04 67 82 73 90
E.mail:
mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL
DU SAMEDI 23 MAI 2020

« INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS »

Le 15 mars dernier la nouvelle équipe municipale conduite par Alexandre Vigne a été élue au premier tour. Mais elle n'a pas pu prendre ses fonctions à cause de la pandémie de Covid-19 et du report, des réunions d'installation des nouveaux conseils municipaux, par ordre du Gouvernement.

Durant cette période les deux équipes municipales (sortants et nouveaux élus) sous l'autorité de Martin Delord, Maire, et de Stéphane Germain, Premier Adjoint, ont travaillé en commun pour faciliter la vie et la sécurité de nos concitoyens durant la période de confinement.

Depuis le 18 avril, les nouveaux élus sont entrés en fonction et nous avons pu tenir le conseil municipal d'installation ce samedi 23 mai à 10h. Cet évènement a eu lieu à huis clos et en respect des consignes de sécurité édictées par le Gouvernement

La séance a été ouverte par Martin Delord, Maire sortant et qui avait fait le choix de ne pas se représenter.

Sous la présidence d'Evelyne Furstoss-Pastore a eu lieu l'élection d'Alexandre VIGNE, Maire (10/11). Puis élu, il a assuré la poursuite de ce conseil avec l'élection du premier adjoint : Hervé MONTEILS, (11/11) du second adjoint : Evelyne FURSTOSS-PASTORE (11/11) et du troisième adjoint : Virginie BOYNE (11/11).

Conformément aux recommandations préfectorales, seules les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la commune ont été discutées et votées, pour réduire le temps de la réunion.

Ainsi les délégations ont été votées, réparties pour les trois adjoints, avec un conseiller municipal pour l'assister :

Délégation travaux : Hervé MONTEILS, Premier Adjoint et François TEISSIER ;

Délégation Activités culturelles, manifestations, communication : Evelyne FURSTOSS-PASTORE, Second Adjoint et Marie-Paule CORBON ;

Délégation Ecole, transports scolaires, cantine, conseil municipal de jeunes : Virginie BOYNE, Troisième adjoint et Géraldine CARTAYRADE.

Environnement : Géraldine TRONG et Manon ALTOUNIAN

La commission Appel d'offres sera composée de : Alexandre VIGNE, Hervé MONTEILS, Evelyne FURSTOSS-PASTORE, Mathieu EVESQUE et François TEISSIER (suppléant).

Conseiller communautaire pour la COMCOM Causses-Aigoual-Cévennes-Terres Solidaires : Alexandre VIGNE (maire) et Hervé MONTEILS (suppléant).

Elus représentant la commune au Syndicat du Causse Noir (SIAEP) : Stéphane GERMAIN, Virginie BOYNE, Alexandre VIGNE, François TEISSIER (titulaires) et Mathieu EVESQUE et Géraldine CARTAYRADE (suppléants).

Comptes rendus des Conseils Municipaux : Géraldine TRONG et Marie-Paule CORBON.

Une délibération a été votée à l'unanimité concernant les indemnités du maire et des adjoints. Comme pour les mandats précédents, l'équipe a fait le choix d'un montant inférieur à ce que prévoit la Loi (Maire 527€ net, Premier adjoint 220€ net et deuxième et troisième adjoints 142€ net), l'engagement des conseillers municipaux est entièrement bénévole.

Les frais engagés pour la campagne étant à la charge de l'équipe, (total de 374€) les petites communes ne bénéficiant pas de remboursement de frais de campagne électorale. Ceux-ci ont été présentés et partagés entre les onze membres de l'équipe.

Lecture a été faite par Alexandre VIGNE de **la Charte de l'élu Local** :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

La séance s'est clôturée par **une brève allocution du nouveau maire** :

« Je voudrais en premier remercier Martin Delord, pour tout le travail qu'il a réalisé durant ces 31 années de mandat au service de notre commune, mais aussi pour sa confiance et son soutien qui nous ont permis ce passage de relais dans la sérénité.

Merci aussi à vous tous, membres de cette nouvelle équipe municipale, pour vous être engagés à mes côtés dans ce projet et maintenant dans le mandat que les électeurs viennent de nous confier.

J'avais souhaité, dès le début, que nous puissions faire équipe dans la solidarité et la loyauté, et c'est cette équipe qui a été élue. Il nous faut maintenant donner toute sa mesure à ce projet.

Nous ne réussirons peut être pas tout, mais nous devons être guidés par la volonté de faire de notre mieux, de nous épauler, de nous soutenir, pour être, durant tout ce mandat, au service de notre commune, dans le souci du bien commun.

Nous avons vécu une élection un peu particulière du fait de la pandémie et des semaines de confinement qui ont suivi. Mais nous avons su, tous, anciens et nouveaux élus, faire en sorte de traverser cette épreuve avec sérénité et solidarité. C'est ainsi qu'il nous faut poursuivre, même si nous avions encore à faire face à des difficultés à venir.

Merci à vous tous »

Alexandre VIGNE